

*VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > AXES > SANTÉ ET NOUVELLES TECHNOLOGIES > AXE 4 : ACTU*

S. Théron, « Soins psychiatriques : de la liberté à la privation de liberté », Formation ponctuelle de la formation continue

*DU 31 JANVIER 2019 AU 1 FÉVRIER 2019*

*Manufacture des Tabacs*

Cette formation permet d'appréhender à quelles conditions une décision de soins non consentis peut être prononcée en psychiatrie et dans quelles circonstances un patient peut être privé de sa liberté.

Appréhender les difficultés pratiques posées par cette situation, connaître les garanties offertes au patient par le contrôle juridictionnel et la manière dont le Juge des Libertés et de la Détention intervient.

Comprendre les circonstances dans lesquelles des méthodes contraignantes -isolement et contention- peuvent être pratiquées et quel est le bilan de leur usage.

Public visé : Ce cycle de formation s'adresse à un public de professionnels expérimentés : avocats, magistrats, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, médecins, professionnels hospitaliers, cadres infirmiers, responsables d'établissements sanitaires, associations familiales ou de patients...

Intervenants : Pr C. Arbus, Dr R. Haoui, Mme D. Mirabel, Mme S. Théron

Renseignements et inscriptions auprès de P. Aspart : Tel : 05 61 12 88 38